

DEC152769DR18

**Décision portant nomination de Monsieur Mathieu GENETE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8019 intitulée Centre lillois d'études de recherches sociologiques et économiques (CLERSE)**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 8019 intitulée Centre lillois d'études de recherches sociologiques et économiques et nommant M. Sébastien FLEURIEL en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Mathieu GENETE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 06 au 07/10 du 20 au 21/10 et du 17 au 18/11/11.

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Mathieu GENETE, AI, est reconduit dans sa nomination aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8019 intitulée Centre lillois d'études de recherches sociologiques et économiques, à compter du 01/01/2015.

Monsieur Mathieu GENETE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Mathieu GENETE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille, le 14/12/2015

Le directeur de l'unité  
Sébastien FLEURIEL

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1  
Philippe ROLLET